



« Nous sommes 2074 et beaucoup plus ! »

Mécanismes conventionnels de justice
transitionnelle et enjeux entourant l'inclusion des
femmes : réflexions depuis le cas péruvien

Par Ludivine Tomasso

Annonce du colloque FrancoPaix/

WAPSN 4 et 5 mai 2017

Nouvelles et annonces

Bulletin

FrancoPaix

Vol. 2, no 4 - Avril 2017

« Nous sommes 2074 et beaucoup plus ! ».

Mécanismes conventionnels de justice transitionnelle
et enjeux entourant l'inclusion des femmes : réflexions
depuis le cas péruvien

Par Ludivine Tomasso

Résumé exécutif

- Cet article examine le cas du Pérou concernant l'inclusion des survivantes de violences sexuelles et reproductives commises par les forces armées au sein des mécanismes de justice transitionnelle.

- À travers le recours à une lunette féministe intersectionnelle, c'est-à-dire en s'attachant aux différents rapports de pouvoir auxquels sont soumises les femmes survivantes de ces violations, il est possible de réfléchir à la manière dont les survivantes ont été prises en considération ou exclues, et donc de questionner les limites des mécanismes conventionnels de transition ainsi que leur capacité transformatrice et émancipatrice.

- En acceptant certains témoignages et en écartant d'autres, la Commission Vérité Réconciliation n'a pas permis de mettre en lumière les expériences des femmes notamment autochtones. Cela n'a fait que réactiver des rapports de pouvoir inégalitaires au lieu de participer à une transformation de ceux-ci.

- Face à ce constat, de nombreuses initiatives portées par des femmes tentent de remettre en question les résultats de ce processus en mettant de l'avant d'autres formes de

réécits mémoriels de la violence, en questionnant la notion de « victime » et en tentant de relancer des procédures judiciaires pour lutter contre l'impunité. C'est le cas notamment du mouvement récent « Nous sommes 2074 et beaucoup plus » ou encore du projet Quipu¹.

- Finalement, le féminisme intersectionnel porte une attention particulière aux expériences des femmes notamment les plus marginalisées. Cela permet également de mettre de l'avant leurs résistances ainsi qu'une reconnaissance de leurs capacités d'action. Mais surtout, cela participe à mettre en lumière les lacunes des mécanismes conventionnels, pour les femmes notamment, et d'élaborer de nouvelles réflexions sur les notions mêmes de transition, de paix et de réconciliation.

À partir des années 1980, le Pérou a connu une vague de violence sans précédent opposant des mouvements de guérillas d'extrême gauche, le Sendero Luminoso (Sentier lumineux) et le Movimiento Revolucionario Tupac Amaru (MRTA), face à l'État péruvien². Le Sentier lumineux s'est distingué des autres mouvements de guérilla latino-américains par la violence de ses méthodes. Sous les gouvernements successifs de Fernando Belaunde, Alan Garcia et Alberto



Colloque international du Centre FrancoPaix

QUEL AVENIR POUR LA RÉOLUTION DES CONFLITS EN AFRIQUE DE L'OUEST?

**Jeudi 4 et
vendredi 5 mai 2017**

Accueil dès 8 h 15

Salle DS-R510, pavillon J.-A.-De Sève,
Université du Québec à Montréal
Entrée la plus proche:
320, rue Sainte-Catherine Est

Conférence inaugurale

Mahamat Saleh Annadif

Représentant spécial du Secrétaire général
des Nations Unies au Mali

S. E. Mahamadou Diarra

Ambassadeur du Mali au Canada

Thèmes abordés

- La résolution du conflit au Mali
- Les interventions internationales dans le Sahel
- Comment construire une paix soutenable?
- Les expériences et analyses de praticiens des organisations internationales
- Les dynamiques régionales de résolution des conflits en Afrique de l'Ouest

Inscription gratuite mais obligatoire:

dandurand.uqam.ca

Suivez-nous sur Twitter

 @RDandurand | #FrancoPaix

 facebook.com/ChaireRaoulDandurand

Photo : MINUSMA/Harandane Dick



« L'adoption d'une lunette féministe intersectionnelle peut permettre de penser de manière critique la place des survivantes de violences sexuelles et reproductives dans les processus de transition et mettre en lumière des initiatives permettant une véritable reconnaissance de leurs expériences ».

Fujimori, des politiques contre-insurrectionnelles ont été mises en place entraînant des violations massives des droits humains de part et d'autre³. En 1992, se basant sur le besoin d'une législation plus dure en matière de lutte anti-terroriste, le gouvernement dirigé par le Président Fujimori connaît un véritable tournant autoritaire et prend le pouvoir avec le soutien des militaires du pays. En peu de temps, la constitution est suspendue, les membres des partis d'opposition exclus et Fujimori ne dirige plus que par décrets⁴. Sous son gouvernement, les pouvoirs de l'armée et des services de renseignement sont largement augmentés. De très nombreuses arrestations ont lieu ainsi que des jugements en dehors de tout cadre légal pour toute personne soupçonnée d'avoir des liens avec les activités du Sentier lumineux ou du MRTA⁵. Au début des années 2000, un scandale de corruption sans précédent oblige Fujimori à céder le pouvoir.

En 2001, une Commission Vérité et Réconciliation (CVR) est mise sur pied dans un souci de documenter la violence qui a marqué le pays pendant les deux dernières décennies et d'entamer un processus de transition après le régime fujimoriste et les répressions. Le rapport final issu du travail de la commission recoupe plus de 17 000 témoignages. Les trois

quarts des victimes sont issues de communautés rurales autochtones. Une des spécificités de la commission a été la volonté de publiciser les témoignages à travers la mise en place d'audiences publiques dans lesquelles plus de 400 survivant-e-s⁶ sont venu-e-s témoigner.

Au Pérou, les femmes, en majorité issues des communautés autochtones ont été des cibles privilégiées de cette violence généralisée et notamment des violences sexuelles et reproductives⁷. Une véritable politique de stérilisation forcée a été mise en place par l'État touchant plus de 200 000 femmes à partir du début des années 1990.

En prenant le cas péruvien comme exemple, ce texte a pour but d'analyser en quoi l'adoption d'une lunette féministe intersectionnelle peut permettre de penser de manière critique la place des survivantes de violences sexuelles et reproductives dans les processus de transition et de mettre en lumière des initiatives permettant une véritable reconnaissance de leurs expériences. En effet, sans cette reconnaissance, comment assurer une transition vers la paix et la réconciliation inclusive qui ne reproduit pas des rapports de pouvoir préexistants ?

Par intersectionnalité, il faut entendre la prise en considération des différents rapports de pouvoir auquel une personne peut être soumise selon son positionnement social, qu'ils soient liés au genre, à l'origine ethnique, à la classe et à la colonialité. L'intersectionnalité, telle que développée par des penseuses afro-américaines, chicanas ou du Sud, ne considère pas que ces systèmes de domination se superposent mais qu'ils se co-construisent et se co-constituent⁸. De plus, l'intersectionnalité réaffirme l'importance de mettre de l'avant les expériences des personnes les plus marginalisées, de reconnaître leurs pouvoirs d'action et les complexités de leurs positionnements.

Les survivantes et la Commission Vérité et Réconciliation : entre invisibilité, négation de la capacité d'action des femmes et « essentialisation »

La CVR, dans ses travaux, a été qualifiée de sensible à la question du genre puisqu'un vrai effort a été fait pour intégrer les femmes aux processus. Comme le rappelle Kimberlé Theidon, ce sont les femmes qui sont venues témoigner en majorité devant la CVR⁹. Mais la manière dont les témoignages ont été reçus et entendus a eu un impact sur l'inclusion des survivantes.

« Les mécanismes de justice transitionnelle créent des catégories de "victimes acceptables" dans lesquelles finalement très peu de personnes peuvent se reconnaître ».

On peut voir la mise en place de récits des femmes « standardisées » pour correspondre aux objectifs de la CVR. Cette standardisation se met en place à travers la simplification des réalités des femmes qui ont vécu ce type spécifique de violence et qui sont venues témoigner mais également par une invisibilité de certaines formes de violence comme les stérilisations forcées.

La manière dont les témoignages sont recueillis, les questions qui sont posées, viennent influencer la manière dont les violences sexuelles sont évoquées (si elles le sont). Le livre de Boesten, *Sexual Violence During War and Peace: Gender, Power, and Post-conflict Justice in Peru*, est particulièrement important pour comprendre comment les récits des survivantes restent marginaux et comment la CVR, notamment les audiences publiques ont limité les possibilités pour les femmes de faire sens de leurs expériences. Boesten relève plusieurs cas qui peuvent illustrer ce phénomène de simplification des expériences et de catégorisation entre « bonne » victime et « mauvaise » victime.

Le témoignage de Rosalia dans le cadre de la CVR montre

bien ce phénomène de catégorisation. Elle avait 15 ans au moment des faits. Elle a été violée par un militaire qui était « tombé amoureux d'elle ». Sa mère est allée dénoncer le militaire à ses supérieurs et la solution trouvée a été le mariage. Or, le mariage et la période de fiançailles permettaient de définir le consentement à des rapports sexuels comme allant de soi sans tenir compte des réalités, même si le mariage n'a jamais lieu comme c'est le cas ici. À la suite de ces événements, Rosalia est tombée enceinte. Lors de son entrevue avec un travailleur de la CVR, celui-ci insista à de nombreuses reprises pour connaître exactement le moment auquel l'enfant a été conçu pour savoir si la jeune fille avait finalement consenti. En décidant que Rosalia aurait pu tomber enceinte pendant ses fiançailles, il partit du principe qu'elle était donc consentante. Il déclara alors que le viol n'avait pas eu lieu. En refusant de reconnaître Rosalia comme une victime, la CVR écarta donc son témoignage¹⁰.

Boesten cite également le cas de Giorgina arrêtée arbitrairement et détenue pendant quatre mois sans procès. Pendant son emprisonnement, elle a été victime de torture et de violence sexuelle et elle est tombée enceinte. Après sa libération, elle a essayé

d'avorter mais aucun médecin n'a accepté. Finalement, elle a décidé de garder son enfant. Pendant son témoignage devant une des audiences publiques, elle dénonce les violences subies par les communautés autochtones rurales. Elle inscrit son témoignage dans un cadre non plus individuel mais collectif avec une volonté de politiser ce qu'elle a vécu et par conséquent de mettre de l'avant, non pas seulement sa qualité de victime mais aussi sa qualité d'actrice de sa vie¹¹. Dans les retranscriptions de la CVR, il apparaît clairement que le président de la session analyse son histoire à travers un prisme de stéréotypes de genres qui décrivent les femmes simplement comme des mères. L'expérience politique de Giorgina n'est pas réellement entendue et seul son rôle de mère et la maternité comme idéal est retenu. Finalement, la « mère » est capable de pardonner et son amour transcende sa souffrance.

De plus, les expériences particulières des femmes autochtones et notamment de celles qui ont vécu des stérilisations forcées n'ont pas été reconnues. En effet, l'État a nié et nie toujours toute responsabilité pour cela. Ces politiques visaient à limiter la natalité de certains groupes sociaux dans un objectif, selon le gouvernement de Fujimori, de lutte contre la

pauvreté. La justification principale de ces politiques était de permettre aux femmes autochtones et pauvres de pouvoir avoir accès à la contraception et de renforcer leurs capacités en matière de droits reproductifs. Mais la coercition a pris rapidement le pas sur cette idée. Et ce sont les femmes autochtones pauvres qui ont été ciblées véhiculant ainsi des stéréotypes à la fois racistes, classistes et sexistes sur l'incapacité de ces femmes à prendre des décisions concernant leur propre corps car « femmes » mais aussi parce qu'elles sont autochtones et pauvres.

Ce que l'on voit finalement à travers la manière dont les témoignages sont acceptés et entendus et à travers la non-reconnaissance des victimes de stérilisations forcées, c'est la mise en place d'une essentialisation, c'est-à-dire la fixation de caractéristiques dites « féminines » qui véhiculent une vision stéréotypée des survivantes et crée ainsi une catégorie rigide, celle de la « bonne victime ». La maternité « heureuse » devient un élément essentiel de la définition de la bonne victime. Les femmes ne doivent pas avoir commis des actes qui pourraient remettre en question cela, c'est pourquoi les femmes ayant appartenu aux mouvements de guérilla non jamais été reconnues comme des potentielles victimes puisque les femmes sont considérées de manière simpliste comme plus pacifiques que les hommes. Cette essentialisation est également en œuvre dans les politiques de stérilisation forcée représentant les survivantes comme des femmes vulnérables, non-éduquées, n'étant pas capables de prendre des décisions, victimes finalement de leur origine autochtone¹².

Résistances et mobilisations des femmes au Pérou contre l'impunité

Face à cela, il semble important de mettre de l'avant quelles sont les stratégies qui sont mises en place pour tenter de mettre en lumière les résistances et les capacités d'action des femmes. Plusieurs tentatives sont à souligner dans le cas péruvien : des tentatives de mettre en lumière d'autres formes de vécus, la mise en place de processus inclusifs de construction de la mémoire de la violence et enfin une mobilisation visant à permettre l'accès aux institutions judiciaires.

D'abord, il est intéressant de s'arrêter sur le travail effectué par le DEMUS, une ONG féministe, avec l'appui d'autres groupes de défense des droits humains. Il s'agit de documenter d'autres formes de vécus de la violence¹³. Les témoignages mis de l'avant sortent de la grille d'analyse de genre proposée par la CVR et permettent de mettre en lumière les réalités complexes auxquelles doivent faire face les survivantes. Parmi les femmes qui témoignent, on trouve Milagros qui est âgée

de 40 ans. Elle a vécu des violences sexuelles de la part de membres des forces armées péruviennes et est tombée enceinte deux fois à la suite de ces viols. Dans son témoignage, elle parle de la difficulté d'élever ses enfants et des actes de violences qu'elle a elle-même posé sur eux. Contrairement à ce que la CVR met de l'avant, la maternité, loin d'être un idéal de rédemption et de reconstruction, pose de nouveaux défis pour elle. Ce témoignage n'entre pas dans la catégorie de « bonne » victime qui a été mis de l'avant au sein de la CVR.

Il s'agit également de replacer la violence sexuelle au cœur des rapports de pouvoir de genre et ethnique pour en souligner leurs racines systémiques et offrir un nouveau point d'appui aux revendications des femmes. Il s'agit également de replacer la violence sexuelle dans un continuum de l'expérience de la violence. Pour les quatre femmes qui livrent leurs récits dans ce rapport du DEMUS, la violence est un acte qui vient marquer leur entrée dans le monde adulte dès l'adolescence. Mais elles décrivent également la violence subie plus tard dans leur couple et aussi la violence qu'elles ont elles-mêmes fait subir permettant ainsi de décentrer le regard uniquement sur l'expérience des violences sexuelles mais de mettre de l'avant leurs actions, leurs vies, leurs subjectivités.

D'autres projets tentent de documenter des contre-récits de la violence. C'est le cas notamment du Projet Quipu qui est une plateforme interactive sur internet¹⁴. Il regroupe une centaine de témoignages de survivantes des campagnes de stérilisation forcée. Pendant plusieurs mois, des téléphones portables permettant d'accéder à une boîte vocale ont été distribués dans plusieurs régions péruviennes. Les femmes et les hommes ayant vécu des stérilisations forcées étaient alors invité-e-s à témoigner et à partager leurs histoires. Quipu vient du Quechua et signifie corde. Ces cordes, marquées par des nœuds, servent de trame pour raconter les histoires du passé dans certaines communautés. Utiliser cette symbolique permet d'ouvrir un espace plus inclusif où les survivant-e-s de violences peuvent partager leurs histoires, dans la langue de leur choix et dans un espace tenant compte de leur héritage autochtone.

Finalement, il est important de souligner la mobilisation « Somos 2074 y muchas más » pour lutter contre l'impunité qui entoure encore ces cas de violations de droits humains. Le collectif a défilé dans les rues péruviennes après le premier tour des dernières élections présidentielles qui ont eu lieu au mois d'avril 2016. Une des candidates est la fille d'Alberto Fujimori, président du Pérou au moment de la mise en place des politiques de stérilisations forcées. Des femmes ont

défilé en se recouvrant les cuisses de peinture rouge pour protester contre l'élection possible de Keiko Fujimori qui a publiquement mentionné son refus de qualifier les stérilisations forcées comme un crime et comme une violation des droits humains. Elles continuent depuis de manifester régulièrement dans plusieurs villes péruviennes. Des procédures judiciaires ont notamment été relancées devant les tribunaux péruviens pour faire enfin reconnaître les souffrances des femmes autochtones stérilisées contre leur gré en vain pour l'instant.

Penser des mécanismes plus inclusifs en prenant en compte la multiplicité des réalités des survivantes

De manière générale, lorsqu'il est fait mention du genre, il faut entendre en réalité « femme » et peu d'attention a finalement été portée aux structures de pouvoir ayant conduit aux différentes violations des droits humains. Bien entendu, on ne peut que se réjouir de la prise en considération de plus en plus importante des questions comme celles des violences sexuelles. Mais il semble nécessaire d'assurer une véritable réflexion sur les structures sociales de genre et leurs conséquences que ce soit pour les femmes ou pour les hommes¹⁵.

En faisant cela, il sera possible de sortir de certains biais observés dans le processus de réconciliation au Pérou. Parmi ces biais, on retrouve une certaine tendance à essentialiser le rôle des femmes et surtout des femmes autochtones notamment par la promotion de stéréotypes autour du « féminin ». Mais surtout, si on ne sort pas de cela, les mécanismes de justice transitionnelle créent des catégories de « victimes acceptables » dans lesquelles finalement très peu de personnes peuvent se reconnaître¹⁶. Il serait illusoire de croire que la réalité soit si simple lors d'un conflit interne pour qu'il soit possible de faire entrer les personnes dans des catégories rigides influencées souvent par des rapports sociaux qui reproduisent les inégalités que les mécanismes de justice post-conflit sont censés déconstruire.

Se placer dans un cadre intersectionnel permet de réfléchir à la justice transitionnelle en termes de justice transformatrice qui se base sur les personnes qui y participent et sur l'idée de réparation du tissu social dans une perspective d'un changement des relations sociales inégalitaires. Dans certains processus, on l'a vu, les récits des femmes sont invisibilisés alors même que les femmes viennent témoigner. D'autres ne sont jamais entendues. Il ne s'agit pas seulement d'une simple intégration des femmes comme cela a pu être fait avec la mise en place d'audience réservé aux femmes. Mais il s'agit d'intégrer la question des rapports de pouvoir liés au

genre mais également à l'origine ethnique, à la ruralité, à la pauvreté pour pouvoir repenser des mécanismes bottom up et non plus top down. Il est nécessaire de partir des vécus et des besoins des survivant-e-s en valorisant, par exemple, des pratiques qui sont acceptées au sein des communautés que ce type de processus visent à réconcilier. Il convient de sortir d'un modèle qui serait universellement applicable quel que soit le conflit et les structures sociales au sein desquels il s'inscrit.

Sans la possibilité de construire des espaces de transitions au sein desquels les survivantes peuvent s'exprimer, il n'est pas possible d'assurer le but initial de ce type de mécanismes de transition : la non-répétition des violations des droits humains. Ce que nous apprennent les mobilisations et les résistances des groupes de femmes à la suite de la commission, c'est bien qu'il y a eu un manque de prise en considération et que l'impunité est toujours présente.

Pour conclure finalement sur ces réflexions, la justice transitionnelle et les mécanismes mis en œuvre pour assurer la transition ne peuvent pas être réellement efficaces tant qu'ils ne prennent pas en considération les spécificités culturelles au sein desquelles évoluent les victimes de violences de manière générale. En effet, il faut se rappeler que les notions de résolution des conflits, de mémoire collective, de trauma et de vérité sont des notions nées en Occident qui parfois ne font pas sens pour les personnes auxquelles elles s'adressent¹⁷. Il faut donc toujours garder un certain recul vis-à-vis des valeurs qui sont promues par ces mécanismes et garder en tête qu'elles peuvent ne pas être comprises et ne pas être adaptées aux situations qu'elles sont censées régler.

Ces mécanismes ne seront transformateurs et émancipateurs qu'à la condition qu'ils prennent en considération la diversité des situations et la complexité des positionnements de chacun-e et qu'ils ne participent pas à la marginalisation et à l'exclusion de certain-e-s survivant-e-s. Si le but de ces mécanismes est de permettre l'instauration de la paix et de la réconciliation, il est nécessaire d'y intégrer tout le monde quel que soit son origine, son statut social et les violences vécues ou commises. Si ces mécanismes ne font que reproduire des rapports de pouvoir inégalitaires alors ils ne permettront pas de transformer radicalement les racines sociales qui ont permis et justifiées le recours à la violence. C'est seulement à ce moment-là que les mécanismes conventionnels de transition pourront être des instruments transformateurs capables d'assurer les objectifs qu'ils se sont données, c'est-à-dire la construction d'un véritable chemin vers la paix et la réconciliation. Cette paix ne pourra exister que si les

survivantes de violences sexuelles et reproductives, au Pérou comme ailleurs, sont réellement entendues et reconnues.

Ludivine Tomasso est candidate au doctorat en science politique avec concentration en études féministes à l'Université du Québec à Montréal et membre du Groupe de Recherche sur les espaces publics et les innovations politiques (GREPIP)

¹ *Somos 2074 y muchas más* en espagnol est une campagne organisée par le DEMUS-Estudio para la defensa de los derechos de la mujer pour lutter contre l'impunité autour des cas de stérilisations forcées et des violences sexuelles qui ont eu lieu sous le régime d'Alberto Fujimori. Sous couvert de mettre en place des politiques de planifications familiales, de nombreux cas de stérilisation ont été effectués sans le consentement des personnes. Voir à ce sujet : Del Aguila, 2006 et Getgen, 2009.

² Root, Rebecca. (2012), *Transitional justice in Peru*. New York, Palgrave Macmillan.

³ Degregori, Carlos Iván. (1990), *El surgimiento de Sendero Luminoso : Ayacucho 1969-1979*. Lima, Instituto de estudios peruanos.

⁴ Kenney, Charles Dennison. (2004), *Fujimori's coup and the breakdown of democracy in Latin America*. University of Notre Dame Press. ; Conaghan, Catherine M. (2005) *Fujimori's Peru: deception in the public sphere*. University of Pittsburgh Press.

⁵ Root, Rebecca. (2012), *Op. Cit.*

⁶ Le langage étant un lieu d'expression de rapports de pouvoir comme un autre, l'auteure fait le choix ici de féminiser le texte pour ne pas reproduire une invisibilisation des femmes. Il faut noter également que dans ce texte, le terme « femme » s'entend comme toute personne qui s'identifie comme telle.

⁷ Leiby, Michele L. (2009), « Wartime Sexual Violence in Guatemala and Peru » *International Studies Quarterly*, Vol. 53, N°. 2, pp. 445-468.

⁸ Voir à ce sujet : Anzaldúa, Gloria. (1987), *Borderlands: la frontera*. Vol. 3. San Francisco, Aunt Lute ; Hooks, Bell. (2000), *Feminist Theory : From Margin to Center*, London, Pluto Press ; Dorlin, Elsa. (2008), *Sexe, genre et sexualités*. Introduction à la théorie féministe. Paris, PUF ; Bilge, Sirma, (2010), "Théorisations féministes de l'intersectionnalité."

Diogène, Vol. 225, N°1, pp. 70-88.

⁹ Theidon, Kimberly (2007), "Gender in transition : Common sense, women, and war." *Journal of Human Rights*, Vol. 6, N°4, pp. 453-478.

¹⁰ Boesten, Jelke (2014), *Sexual Violence During War and Peace: Gender, Power, and Post-conflict Justice in Peru*. New York, Palgrave Macmillan : 86.

¹¹ Ibid : 86.

¹² Del Aguila, Ernesto Vasquez. (2006) "Invisible women: Forced sterilization, reproductive rights, and structural inequalities in Peru of Fujimori and Toledo." *Estudios e Pesquisas em Psicologia*, Vol.6, N°1: 109-124.

¹³ Escribens Paula, (2012), *Proyecto de Vida de Mujeres Víctimas de Violencia Sexual en Conflicto Armado*, rapport DEMUS. [En ligne] < http://www.verdadyreconciliacionperu.com/admin/files/libros/730_digitalizacion.pdf >

¹⁴ Consultable à l'adresse suivante : <https://interactive.quipu-project.com/#/en/quipu/intro>

¹⁵ Melandri, 2009, « Gender and Reconciliation in Post-Conflict Societies: the Dilemma of Responding to Large-Scale Sexual Violence », *International Public Policy Review*, 5, 1: 22.

¹⁶ Ní Aoláin, Pionnuala et Turner, Catherine, 2007 « Gender, Truth & Transition », *UCLA Women's Law Journal*, 16, 2: 269.

¹⁷ Pour Theidon, il existe une conception du trauma et du syndrome post-traumatique qui a été universalisée pour toutes les victimes de tous les conflits. Il s'agit également de déconstruire les rapports de pouvoir entre ce qui est considéré comme des « croyances » et ce qui est considéré comme la « théorie » rationnelle. Par exemple, certaines femmes des communautés autochtones conceptualisent la violence sexuelle vécue et la mémoire du traumatisme à travers la notion de « lait de chagrin ». Le lait maternel aurait transmis aux enfants les traumatismes et les souffrances vécues par les mères. Il s'agit d'une autre manière de penser la transmission de la mémoire entre les générations. Voir à ce sujet : Theidon, Kimberly. (2009), "The Milk of Sorrow: A Theory on the violence of Memory." *Canadian Woman Studies*, Vol. 27, N°1, pp. 8-16.



Nouvelles et annonces

- Jonathan Sears réalise un terrain de recherche au Mali dans le cadre du Projet Mali du Centre FrancoPaix du 15 avril au 15 mai.
- Émile Ouedraogo, membre du Centre FrancoPaix, a prêté serment au Bâtonnier du Barreau de Montréal le 12 avril dernier.
- Bruno Charbonneau a présenté « Une mission spéciale au Mali : maintien de la paix, contre-terrorisme et la gestion des effets », dans le cadre de la conférence « Approches comparées de la régionalisation des conflits en Afrique », le mardi 4 avril.
- [La nouvelle politique internationale du Québec](#) a été dévoilée. Cette politique vise à ce que le Québec contribue notamment à un monde plus sécuritaire, durable et juste et ce, entre autres par un engagement accru en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud.

Le Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix a pour mission de valoriser la recherche scientifique, la formation universitaire et le développement des études dans le domaine de la résolution des conflits et des missions de paix dans la francophonie. Le CFP est financé en partie par l'Organisation internationale de la Francophonie. Chaire Raoul-Dandurand | UQAM

C.P. 8888, Succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) Canada H3C 3P8
Tel. (514) 987-6781 | chaire.strat@uqam.ca
dandurand.uqam.ca

